



EXPERTISE AGENCE CONSEIL **AMIANTE ET POLLUANTS**

EXACAP a développé une méthodologie de conseil agile dans les domaines de l'amiante et des polluants, ainsi que dans le diagnostic des déchets, l'expertise juridique et réglementaire.

En s'appuyant sur les compétences de ses experts en interne mais également sur son réseau de partenaires, EXACAP garantit à ses clients et prescripteurs des prestations d'excellence.

EXACAP s'adapte à vos demandes en vous proposant une assistance AMO et MOE pour des travaux de désamiantage et déplombage mais également des formations sur la prévention des risques liés aux polluants industriels, ainsi que des formations à la carte, pouvant répondre à vos demandes spécifiques

contact@exacap.fr
www.exacap.fr

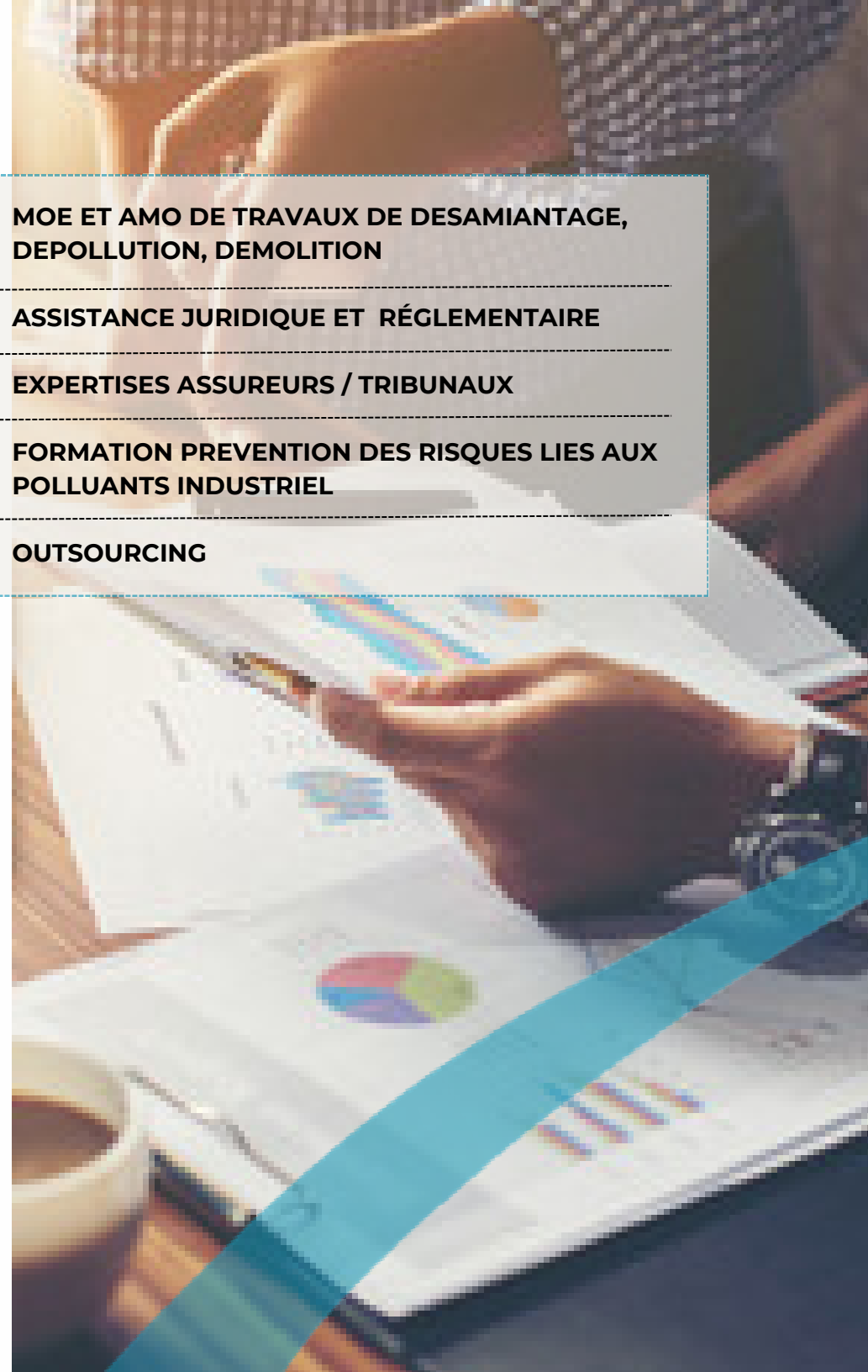
**MOE ET AMO DE TRAVAUX DE DESAMIANPAGE,
DEPOLLUTION, DEMOLITION**

ASSISTANCE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

EXPERTISES ASSUREURS / TRIBUNAUX

**FORMATION PREVENTION DES RISQUES LIES AUX
POLLUANTS INDUSTRIEL**

OUTSOURCING



Le but de la maîtrise d'œuvre (MOE) et de l'assistance Maître d'Ouvrage (MOA) est de vous garantir la bonne réalisation et la conformité des travaux, tout en assurant la sécurité des intervenants et la protection de l'environnement.

Nous vous accompagnerons dans la gestion globale du projet.

Cela comprend notamment la définition des besoins, la gestion des coûts, et le suivi de l'avancement du chantier.

Pour ce faire, notre missions consistent :

- **PHASE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

- Définition de la stratégie de gestion de l'amiante,
- Etude de faisabilité,
- Rédaction de note technique pour fixer le cadre technique et contractuel des travaux,
- Aide à la sélection de l'entreprise intervenante, avec remise d'un avis sur les réponses aux consultations

- **EXECUTION DES TRAVAUX**

- Etude du plan de retrait (PRE) avant envoi à l'Inspection du Travail, CARSAT et OPPBTP,
- Suivi des bordereaux de suivi de déchets amiante (BSDA) avant signature par le maître d'ouvrage.
- Réalisation de visite de chantier / compte-rendu,
- Suivi des prélèvements et des mesures d'empoussièrement dans l'air,
- Suivi d'avancement des entreprises

- **RECEPTION DES TRAVAUX**

- Réception de chantier / analyse des réserves et de leurs levées
- Assistance à la mise à jour de votre Dossier Technique Amiante (DTA)

MAITRISE D'OEUVRE / ASSISTANCE MAITRE OUVRAGE

- **CONSTATION DES ENTREPRISES**
- **EXECUTION DES TRAVAUX**
- **RECEPTION DES TRAVAUX**

Des formations adaptées à vos besoins

EXACAP s'adapte à vos demandes en vous proposant des formations sur la prévention des risques liés aux polluants industriels, ainsi que des formations à la carte, pouvant répondre à vos demandes spécifiques

FORMATION AMIANTE

- Sensibilisation Amiante
- Formation Amiante à destination des Maîtres d'Œuvre Prévention et responsabilité des donneurs d'Ordre

FORMATION AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Formation à destination des publics Concepteur / Encadrant / Opérateur

FORMATION PLOMB

- Sensibilisation Plomb
- Formation Préalable Opérateur / Encadrant
- Formation Recyclage Opérateur / Encadrant

FORMATION SILICE CRISTALLINE

A venir prochainement

- Formation Préalable Opérateur / Encadrant
- Formation Recyclage Opérateur / Encadrant

FORMATION RAAT PROCESS – Certificat de compétences

Amiante Industrie

Formation à destination des opérateurs de repérage

- Titulaire d'une certification avec mention
- Titulaire d'une certification sans mention

FORMATION AMIANTE / FCR / Plomb

- Sensibilisation Amiante / FCR / Plomb
- Formation Amiante / FCR / Plomb à destination des Maîtres d'Œuvre

FORMATION A LA CARTE

Nous pouvons réaliser pour vous des formations modulables selon vos besoins spécifiques.

Ex: module spécifique bilan aéraulique, connaissances des mesures de métrologie sur un chantier SS3...

L'atout EXACAP, réaliser des formations sur votre site ou vous accueillir dans des salles de formation proches de votre site d'activité.

Pour les formations nécessitant une partie pratique, EXACAP propose, une **plateforme pédagogique** répondant aux obligations réglementaires liées à l'arrêté du 23 février 2012.

EXACAP est soucieux mettre en place un cadre d'excellence technique pour les stagiaires désirant se former à la prévention des risques amiante

Nous travaillons à toujours mettre à niveau cette plateforme et à la faire évoluer en fonction des besoins de nos clients et des évolutions réglementaires.